

MAIRES & ARS-NA : LA SANTÉ, UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

SE COMPRENDRE
AGIR ENSEMBLE
VOS CONTACTS



EAU

IME

EHPAD

MAIRIE

MSP

FAM

BAIGNADE

CH

DOMICILE

CHU

ENNEJIV



SE COMPRENDRE

Les principales missions de l'ARS au service de la population



Adapter la politique de santé à votre réalité locale

L'ARS travaille main dans la main avec les maires pour **ajuster les actions de santé** en fonction des **spécificités de votre territoire**.

Collaborer pour la promotion et la prévention santé

L'ARS **définit, finance et évalue des actions** de promotion et prévention de la santé **probantes** (vaccination, dépistages, santé mentale, addictions, nutrition, ...) **que vous pouvez relayer** auprès de vos administrés.

Organiser et réguler l'offre de soins

L'ARS **organise et régule l'offre de soins de ville et hospitaliers** afin de garantir une réponse adaptée aux besoins de vos habitants. Pour cela, elle :

- **Pilote, finance et soutient** l'investissement des établissements de santé (réhabilitation, construction, etc.), **autorise** les activités de soins et les équipements lourds (scanner, IRM, etc.) et **contrôle** la performance et la qualité des soins,
- **Améliore l'accès aux soins de ville :** accompagnement à la création de Maisons de santé pluriprofessionnelles, financement des gardes de médecins, autorisation implantations pharmacies et laboratoires de biologie,
- **Favorise l'implantation et le maintien des professionnels de santé** (internat, Dr Juniors, zonages et aides à l'installation, vérification des diplômes).

Accompagner le vieillissement et le handicap

En partenariat avec les Conseils départementaux, l'ARS **autorise, finance et accompagne** les établissements et services médico-sociaux, **veille à la qualité et à la sécurité** des prises en charge. Elle **soutient** les projets locaux favorisant l'autonomie et l'inclusion.



Protéger la population des risques environnementaux

L'ARS **prévient et gère les risques sanitaires** liés à l'environnement (qualité de l'eau et de l'air, habitat, espèces vectrices de maladies, etc) et **accompagne les collectivités dans la promotion d'un cadre de vie et d'un urbanisme favorable à la santé**.

Innover pour améliorer l'accès à la santé

L'ARS **soutient le développement de projets de e-santé et d'innovations** afin d'améliorer la coordination des soins et l'accès aux services de santé : des **leviers d'attractivité de vos territoires**.

Préparer et gérer les crises sanitaires

En lien avec les préfets, l'ARS **anticipe et coordonne la réponse aux crises sanitaires** et aux tensions du système de santé. Elle **réceptionne, analyse et gère les alertes ou signaux présentant un risque pour la santé**, prépare les acteurs de santé à faire face à des tensions ou crises (épidémies, événements climatiques, etc.).

AGIR ENSEMBLE

Quels soutiens proposés par l'ARS ?

L'ARS est à votre disposition pour vous accompagner en tant qu'élus dans le déploiement d'actions concrètes.

Faciliter l'installation et le maintien de professionnels de santé

- **Création de Maison de santé pluriprofessionnelle** ou de centre de santé,
- Aides à l'installation,
- Maison France santé, Internes/Dr juniors,

Améliorer la santé de votre population

- **Mise en place ou renouvellement d'un contrat local de santé et/ou de santé mentale** adapté aux besoins de la population,
- **Déploiement d'actions locales de prévention probantes** : vaccination, dépistages, santé mentale,
- **Prise en charge à domicile ou en EHPAD de vos aînés** et soutien aux aidants,
- **Accompagnement et inclusion des enfants/adultes en situation de handicap,**
- Procédures **d'admission en soins psychiatriques,**

Garantir la sécurité sanitaire et la qualité du cadre de vie

- **Lutte contre l'habitat** insalubre,
- **Contrôle de la qualité de l'eau** potable et des eaux de baignade,
- **Promotion d'un cadre de vie favorable à la santé,**
- **Gestion des espèces vecteurs de maladies** (moustique, ambrosie, ...).



Les élus présents dans la gouvernance des ARS*

Depuis la loi 3DS de 2022, **les élus ont vu leur rôle renforcé au sein des ARS.**

Le Conseil d'administration compte désormais 9 représentants des collectivités territoriales.

Le président de région, des présidents de département, des maires, ainsi que des parlementaires, en sont membres.

3 élus locaux exercent des fonctions de vice-président.



Les élus participent également aux instances de démocratie en santé : la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et les Conseils territoriaux de santé (CTS).

**La présence d'élus au sein de ces instances de représentation est susceptible d'évoluer prochainement au regard des réformes envisagées.*

VOS CONTACTS

Vos interlocuteurs à la délégation départementale, selon vos questions

Benjamin Daviller, directeur / Magali Steuer, directrice-adjointe

- 05 49 42 30 89
- 05 49 44 83 62
- ars-dd86-direction@ars.sante.fr

Offre et projets de santé

Votre territoire connaît des difficultés en matière de démographie médicale ? Vous êtes démarché pour la création d'une maison de santé ou d'une structure pour personnes dépendantes ? Vous vous interrogez sur le fonctionnement d'un établissement de santé ? Vous souhaitez mettre en place un contrat local de santé avec l'ARS ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la délégation départementale de la Vienne (86) :

- ars-dd86-direction@ars.sante.fr
- 05 49 42 30 89
- 05 49 44 83 62

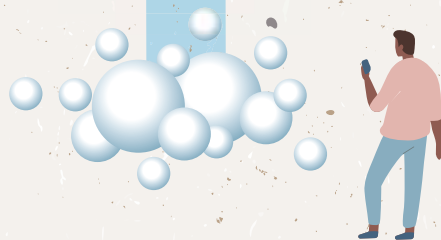
Signalements

Vous avez connaissance de faits inquiétants concernant l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap hébergées en établissement ? Un événement sanitaire ou environnemental pouvant avoir un impact sur la santé de la population ?



Vous pouvez signaler directement la situation au point focal régional :

- ars33-alerte@ars.sante.fr
- 0 809 400 004



Santé environnement

Eaux

Vous souhaitez échanger sur la qualité de l'eau du robinet ou sur la qualité de l'eau de baignade dans votre commune ?

Urbanisme favorable à la santé

Vous vous demandez comment adapter un document d'urbanisme pour qu'il prenne davantage en compte les enjeux de santé ? Vous souhaitez intégrer la santé environnementale dans un projet concernant une école (construction ou réhabilitation) ?



Espèces nuisibles

Vous souhaitez mobiliser votre commune et vos administrés dans la lutte et les bons gestes contre les moustiques tigres ? Vous voulez limiter la propagation des plantes allergisantes (ambroisie) ?



Vous pouvez contacter la direction déléguée santé environnement - une seule santé Nord

(16 / 17 / 79 / 86) :

- ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
- 05 49 06 70 43



Rejoignez notre
Canal WhatsApp
Élus/ARS

Chaîne d'infos pour suivre les actualités santé, ressources, et initiatives pour accompagner vos projets de santé.



SCANNEZ MOI